



Cumul contrats intérim

Par EloJ5

Bonjour,

Je travaille actuellement dans un magasin d'une grosse entreprise cosmétiques naturels et j'ai quelques questions sur nos contrats d'intérim.

Nous sommes une 40aine d'employés et seuls les manager (3) et la responsable sont en CDI, nous sommes tous en intérim pour le reste. Pour la plupart nous avons fait l'ouverture de la boutique, nous sommes donc en intérim depuis mi Novembre 2024. Ce qui était prévu dès le début et évoqué pendant nos entretiens d'embauche, c'était d'être en intérim pendant 4 mois puis de passer en CDI à la mi Mars, ce qui n'a pas été le cas. Nous signons des contrats chaque semaine depuis le début, avec à chaque fois des motifs bidons basé sur "l'accroissement temporaire d'activité". Sachant aussi que nous n'avons pas de pause entre chaque contrat. Tous les lundis nous les recevons à signer sur l'application de la boîte d'intérim. Lorsque l'on a demandé où cela en était pour les CDI, la nouvelle responsable nous a dit que ça ne nous regardait pas et qu'elle faisait, en gros, ce qu'elle voulait. De plus, à cause du système des contrats hebdomadaires, elle a mis fin à des contrats du jour au lendemain sans donner de réels motifs, beaucoup de personnes ont été "virées" de cette façon depuis le début. J'aurai aimé savoir s'il y a des dérives dans ces façons de faire et quelles en seraient les solutions ?

J'ai aussi une question sur mon cas perso, je suis en 28h/semaine et l'agence d'intérim m'a dit que c'était pour ça que je n'étais pas remboursée à 50% de mon pass de transport, car je ne travaille que 4 jours, est-ce normal ?

Merci par avance !